

Blois, le 27 mai 2021

Moratoire sur les projets d'implantation des éoliennes en Loir-et-Cher

Le conseil départemental constate une accélération, sans concertation, des projets d'implantation d'éoliennes sur notre territoire de Loir-et-Cher. S'ils aboutissent, ces projets auront un fort impact sur nos paysages et marqueront dans la durée notre patrimoine naturel.

En janvier 2021, Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, s'est exprimée sur le développement de l'énergie éolienne :

« Il faut une meilleure planification de l'éolien. On a parfois l'impression que des éoliennes poussent comme des champignons un peu partout, sans que l'on sache où elles vont sortir de terre, ce qui crée le sentiment d'être un peu dépossédé du choix de ce mode de développement énergétique. (...) En conséquence, je vais demander aux préfets de région d'engager la rédaction de cartographies des zones propices au développement de l'éolien, en concertation avec les acteurs locaux, au premier rang desquels se trouvent les collectivités. »

Les élus du conseil départemental adhèrent à la nécessité d'engager notre pays dans une transition énergétique pérenne pour les générations futures, mais ils exigent que cette transition soit opérée dans la concertation. Ils demandent que les projets prennent en considération le respect du patrimoine naturel qui est une richesse inestimable. Les élus souhaitent préserver la faune, la flore, les paysages et la qualité de vie des Loir-et-chériens.

- Considérant que de nombreux projets voient le jour sur l'ensemble du territoire départemental sans concertation préalable avec les collectivités locales et les riverains,
- Considérant qu'il est primordial de préserver le cadre de vie des habitants sur notre territoire, que celui-ci est une destination touristique majeure, prisée pour sa qualité de vie et ses paysages, où le patrimoine bâti et non bâti est largement classé et fait l'objet de mesures de sauvegarde,

Nous, élus du conseil départemental de Loir-et-Cher réunis en commission permanente ce 27 mai 2021 demandons à l'État un moratoire sur tous les projets d'implantations d'éoliennes sur le territoire départemental, d'ici la mise en place, cette année, d'une stratégie environnementale concertée avec le département.